





## Assemblée Générale du Personnel de l'Etat de Vaud – 02.03.2022 – CPEV

L'assemblée générale donne mandat aux trois organisations représentant le personnel d'entamer les négociations nécessaires avec le Conseil d'Administration de la CPEV et le Conseil d'Etat en vue d'obtenir :

- Que le Conseil d'Etat, en tant qu'employeur, assume son rôle politique et financier vis-à-vis de la CPEV.
- Que le plan actuel soit prolongé de cinq ans en regard des résultats de la Caisse
- Que le CA fasse cette demande à l'AS-SO dans les plus brefs délais afin de réduire au maximum l'impact sur les employé.e.s proche du départ à la retraite.
- Que les chiffres de 2021 soient publiés par la CPEV le plus rapidement possible et que le rapport d'expert soit communiqué aux syndicats.

En outre, l'Assemblée générale mandate les associations représentant le personnel pour l'organisation d'une nouvelle Assemblée au cas où la situation le demanderait.

Voté à Lausanne, le 02.03.2022